



16 rue Jeanne d'Arc
85 590 LES EPESSES
Primaire et direction: 02.51.57.44.26
Maternelle: 07.68.31.49.67
contact@ecole-stjoseph-epesses.fr

Année Scolaire 2019-2020

L'école Saint Joseph vous remet cette plaquette. Vous y trouverez un certain nombre de documents propres à son fonctionnement mais aussi une documentation utile concernant nos partenaires, les associations APEL et OGEC.

Pour sa première année, cette plaquette est en version papier et numérique. **Elle le sera**

uniquement en version numérique les prochaines années. Merci de la conserver précieusement et de vous y référer tout au long de l'année.En cours



d'année, une majorité d'informations vous arrivera par mail. Pensez aussi à regarder régulièrement le support de liaison dans le cartable de votre enfant. N'hésitez pas à consulter notre site internet (www.ecole-stjoseph-epesses.fr) ainsi que notre page Facebook (www.facebook.com/EcoleSaintJosephLesEpesses/) pour découvrir nos articles et nos projets vécus dans l'année scolaire.

Très belle année scolaire à tous!

Le Chef d'établissement, Mme Anne SOULARD

Le président de l'APEL
Eric JOSEPH

Le président de l'OGEC
Pierre GOUBIoud



Calendrier scolaire 2019-2020

- ★ **Rentrée des élèves** : lundi 2 septembre 2019
- ★ **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre 2019
- ★ **Vacances de Noël** : du vendredi 20 décembre 2018 au lundi 6 janvier 2020
- ★ **Vacances d'hiver** : du vendredi 14 février au lundi 2 mars 2020
- ★ **Vacances de printemps** : du vendredi 10 avril au lundi 27 avril 2020
- ★ **Pont de l'ascension** : pas de classe du mardi soir 19 mai au lundi matin 25 mai 2020
- ★ **Vacances d'été** : vendredi 3 juillet 2020

Informations école

HORAIRES RAPPEL :

Le matin : 8h50 – 12h05, l'après-midi : 13h40 – 16h40. La surveillance est assurée 10 min avant la rentrée des classes : ouverture des grilles à 8h40 et à 13h30.

ENTRÉES ET SORTIES

Rue de la Paix, pour les enfants de maternelle et les frères et sœurs de primaire. Tous les enfants de maternelle seront déposés et pris dans les classes. Ils doivent obligatoirement être accompagnés pour entrer et sortir de l'école.

IMPORTANT : Pour la sécurité de vos enfants, tous les parents doivent obligatoirement utiliser le parking rue de l'industrie et ne pas venir en voiture dans la rue près de la MARPA. Merci de respecter cette consigne. N'attendons pas qu'il y ait un accident!

Côté MARPA, par le chemin piétonnier, pour les élèves de primaire n'ayant pas de frère ou de sœur en maternelle. Une carte de couleur verte sera utilisée pour les enfants de CE2-CM sortant seuls par le chemin piétonnier côté MARPA. Pour les autres passant par ce chemin, ils attendront un adulte au portail. Les enfants passant par la cour maternelle devront obligatoirement sortir avec un adulte. Ceux qui mangent au restaurant le midi, qui vont au périscolaire ou qui prennent le car le soir resteront sur la cour.

Comme l'an passé, la carte verte ne sera pas délivrée aux CP et CE1. Ceux-ci pourront sortir avec un aîné (CE2-CM) qui aura cette carte verte. Sinon, nous demandons aux parents de venir les chercher à la grille.

ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant, vous êtes tenus d'avertir l'école. Trop de parents oublient cette obligation ou ne le font qu'au retour de l'enfant. L'école tient un registre journalier des présences et absences vérifié par l'inspecteur lors de son passage.

Concrètement : Si l'absence est prévue, prévenir l'école quelques jours avant avec un billet d'absence.

Si l'absence est imprévue, chaque famille avise l'école le matin même au plus tard par téléphone avant 8h50, puis doit faire parvenir un billet d'absence au retour de l'enfant.

Penser aussi à prévenir cantine et périscolaire.

Les demandes de vacances hors calendrier scolaire devront se faire par écrit et seront transmises à l'IEN par le directeur.

EDUCATION PHYSIQUE

Pour les élèves du CP au CM2, une tenue de sport est indispensable : pantalon de jogging ou short, chaussures légères (type tennis). Toute dispense de sport doit être justifiée par un mot des parents (cela doit rester occasionnel) ou par un certificat médical pour les cas plus graves et longs.

QUELQUES CONSIGNES

Les enseignants vous demandent de les informer de tout changement survenant dans les habitudes des enfants.

Les vêtements doivent être marqués, même au crayon. Trop de choses restent à l'école et ne sont pas réclamées. Veillez aussi à habiller les enfants avec des vêtements faciles à enlever ou à mettre, surtout l'hiver.

Vous devez garder à la maison les enfants fiévreux ou malades pour leur bien-être et éviter les contagions éventuelles.

Nous demandons aux parents de refermer la grille d'entrée de la cour après leur passage, pour plus de sécurité.

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Vous êtes invités à les rencontrer au moins une fois dans l'année. N'hésitez pas à venir échanger, c'est un soutien important pour vos enfants. Il est très souhaitable de prendre rendez-vous au minimum 24h avant. N'hésitez pas à utiliser l'adresse mail de l'enseignante de votre enfant, qui sera communiquée lors de la réunion de classe.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Il sera lu et expliqué en classe, puis remis ensuite à chaque famille, pour signature.

FRAIS SCOLAIRES, ADHÉSION APEL ET ASSURANCE

Merci de vous référer au dossier joint.

Organisation pédagogique

Notre école compte 11 classes, 4 en maternelle et 7 en primaire, pour un effectif total de 287 élèves.

Maternelle :

TPS - PS : 28 élèves - Hélène MANCEAU accompagnée de Claudine THOMAS (ASEM)
PS-MS-GS : 24 élèves - Séverine FORTIN accompagnée de Sophie CORNUAU (ASEM)
PS-MS-GS : 23 élèves - Lucie MERLET accompagnée de Gwenola BOULARD (ASEM)
PS-MS-GS : 23 élèves - Estelle BOUTEILLER accompagnée de Myriam BAZIN (ASEM)
TOTAL : 98 élèves

Primaire :

CP - CE1: 27 élèves - Carole GUIMBRETIERE
CP - CE1: 23 élèves - Véronique LAULAN
CE1 - CE2: 27 élèves - Sarah FOURNIER
CE1 - CE2: 28 élèves - Céline IMBERT
CE2 - CM1: 28 élèves - Geneviève MÉNARD
CM1 - CM2: 28 élèves - Anne SIMONNEAU
CM1 - CM2: 28 élèves - Salomé GABORIEAU (lundi/mardi), Anne SOULARD (jeudi/ vendredi)
Jacques ALBERT: aide-éducateur
Manuela DA SILVA: agent d'entretien
TOTAL : 189 élèves

Le personnel non-enseignant est embauché et rémunéré par l'OGEC.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement vise à mettre de la cohérence dans l'ensemble des actions menées à l'école et autour d'elle, avec l'ensemble des acteurs concernés: élèves, parents, enseignants, parents membres de l'OGEC et de l'APEL et autres associations liées à l'école (cantine, périscolaire...).

Il est défini par 4 axes principaux: éducatif et relationnel, pédagogique, matériel et pastoral.

Il se traduit sous forme d'actions menées tout au long de l'année, avec les différents partenaires. Il est établi pour 3 années, en général. Suite à son évaluation, de nouveaux besoins apparaissent ou se poursuivent...

Cette année, ce projet va être réécrit pour la période 2019 - 2022.

La thématique principale: **vivre ensemble, grandir ensemble.**

Quelques actions sont déjà prévues:

- ★ Le défi sans écrans, à compter du mois de novembre 2019
- ★ Les échanges inter-cycles
- ★ La nouvelle participation au prix des Incorruptibles
- ★ Vivre ensemble sur la cour de récréation ... Et d'autres projets à venir...



Présentation de l'APEL et de l'OGEC

QUELLE DIFFÉRENCE ? :



Association régie par la loi 1901.
L'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique.
L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGEC), elle-même liée à l'Union Régionale (UROGEC) et à la Fédération Nationale (FNOGEC).

Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué :

- de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non
- de membres de droit : le Président de l'Apel, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain et le Président de l'UDOGEC



Association régie par la loi 1901.
L'Apel est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique.
L'Apel de l'établissement adhère à l'Apel de Vendée, adhérente à l'Apel académique, elle-même membre de l'Apel nationale.

Le Conseil d'Administration de l'Apel est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement et du président de l'Apel départementale ou son représentant (membre de droit).

LES MISSIONS :

En lien étroit avec le chef d'établissement, l'APEL, la Paroisse et les structures diocésaines,

l'OGEC assure :

En lien étroit avec le chef d'établissement, les enseignants, les catéchistes, l'OGEC et les structures du mouvement des Apel,

l'APEL assure

LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'OGEC délibère sur le budget et en arrête les modalités d'application, en suit régulièrement l'exécution, fixe le montant des contributions, des participations des familles.

L'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de mise aux normes.

LA FONCTION EMPLOYEUR DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS

En accord avec le chef d'établissement, il assure la gestion des richesses humaines dont l'OGEC est employeur. Il est

LA REPRÉSENTATION DES PARENTS

L'APEL est le "porte parole" :

- des familles lors des réunions au conseil de classe en tant que parent correspondant, au conseil d'établissement, au conseil de discipline, au conseil d'administration de l'OGEC
- auprès des différentes instances de l'Enseignement Catholique : commission appel-recours lors de redoublement contesté, conseil de gestion, ...
- auprès des pouvoirs publics et collectivités locales

LES SERVICES AUX FAMILLES

Accueil : rentrée scolaire, porte ouverte, réunion de classe (écoute, dialogue, convivialité);

responsable de l'application de la législation sociale et des conventions collectives

Animation et accompagnement : point-écoute, projet éducatif, rapprochement École et monde professionnel, catéchèse, conférence, soirée festive, manifestation sportive, sortie scolaire, ... ;
Information : journal et plaquette d'établissement, revue Famille et Education, Appel-service, site internet, service ICF : information et Conseil aux familles sur l'orientation, l'adaptation et l'intégration en milieu scolaire, ...
L'Appel communique auprès des familles pour faire connaître ses missions et ses actions.

D'OÙ PROVIENNENT LES RESSOURCES ?

Elles proviennent :

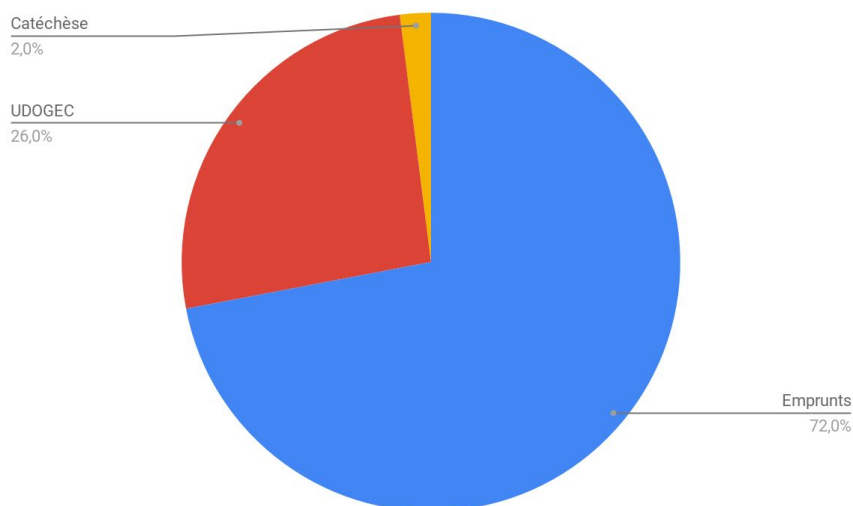
- **des rétributions financières** versées par les familles
 - **des diverses participations et subventions**
Contrat d'association avec la Mairie
- et pour une part souvent nécessaire :
- **d'autres ressources légalement autorisées** (recettes de fêtes, kermesses, location, subventions d'autres associations, dons....).

Elles proviennent :

- **de l'adhésion volontaire des familles**
L'adhésion donne à l'Appel un rôle représentatif auprès des administrations et des pouvoirs publics. Elle assure le financement des services rendus aux familles.
- **de subventions** des collectivités territoriales (pour des actions éducatives)
- **de dons** des familles et des produits de manifestations, fêtes.

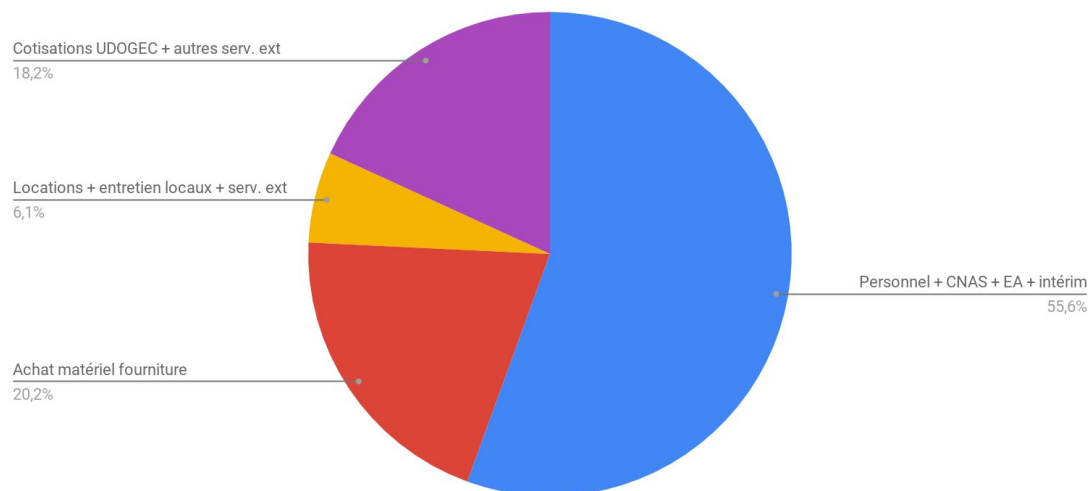
A QUOI SERVENT LES FONDS ?

RÉPARTITION DES COTISATIONS DEMANDÉES AUX PARENTS.



*UDOGE C : Union départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement catholique

RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE LA COMMUNE.



LES ÉQUIPES

| OGEC | APEL |
|---|---|
| <p>Président : Pierre GOUBILOUD Vice-Président : Florent MOTTARD Trésorière : Elodie RETAILLEAU Vice-Trésorière : Blandine RAUD Secrétaire : Carine FOULONNEAU Vice-secrétaire : Anne TELLIER</p> <p>Autres membres : Julien BONNET Cécile DUORTE Sébastien BRAY Céline REMIGEREAU</p> | <p>Président : Eric JOSEPH Vice-Président : Adeline LOIZEAU Trésorière : Anne JAMIN Vice-Trésorière : Charline TAILLER Secrétaire : Aurélie LANDREAU Vice-secrétaire : Emilie BOUDAUD</p> <p>Autres membres : Sylvia BROUSSEAU Vincent CHARPENTIER Julie COUSSEAU Sonia FORTIN Amandine LANDREAU Anne-Lyse MANCEAU Christophe MOREAU Angéline MURZEAU Franck REGNIER</p> |

Toute personne souhaitant nous rejoindre est la bienvenue ! S'adresser à :

ogec@ecole-stjoseph-epesses.fr

apel@ecole-stjoseph-epesses.fr

DOCUMENTS À COMPLÉTER ET RETOURNER

- ❑ La fiche "frais de scolarité et cotisations APEL" complétée et accompagnée d'un RIB.
- ❑ La fiche de renseignements : une par enfant.

L'équipe enseignante, le personnel de l'école, l'APEL et l'OGEC vous souhaitent une année scolaire riche de confiance, d'engagements et de beaux projets.

